

MONTRÉAL PLUS



Patience ce week-end

Page 2

Fusions: collision au sommet

Page 3

La Presse

CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | VENDREDI 6 OCTOBRE 2000

DÉCÈS

YVES BOISVERT

yboisver@lapresse.ca



Sauvons Montréal

Projets de développement approuvés en catimini à l'hôtel de ville ; consultations publiques bidon ; dézouage à la pièce et à gogo pour faire plaisir aux constructeurs ; architecture *cheap*...

La rengaine est connue. Mais cette fois, elle est chantée par Normand Legault, nouveau président de la chambre de commerce du Montréal métropolitain et grand patron du Grand Prix de F1.

On pourrait croire qu'un président de chambre de commerce est agacé par tous ces groupes de citoyens qui surgissent, rugissant, chaque fois qu'un projet de développement est annoncé. Pas Normand Legault.

« Le problème à Montréal est qu'il n'y a pas de mécanisme d'audiences publiques transparent et crédible. Les élus sont partout : en amont, au milieu, en aval. Les gens ont l'impression qu'il se concocte des ententes en coulisses avalisées lors des audiences de la Commission de développement urbain (composée de conseillers municipaux majoritairement fidèles à Pierre Bourque).

« Il est donc normal que les gens se cabrent. Nous pensons que la consultation devrait être laissée à des experts indépendants, et la décision finale prise à l'hôtel de ville.

« Mais il faut aussi des règles claires. J'ai un ami qui vient de se faire construire une belle maison à Ahuntsic ; l'année suivante, la Ville approuve la construction d'un bloc de 6 étages juste à côté ! Où est la logique d'urbanisme ? »

La beauté de la ville, sa cohérence architecturale sont des facteurs de santé économique. « Ça ne coûte pas tellement plus cher de faire beau et de bien faire ; et ça contribue à notre patrimoine bâti. Et ça rapporte. Les gens veulent habiter dans une belle ville.

« Le parc du Mont-Royal, dont on fêtera cette année le 125^e anniversaire, est en train de devenir comme un cornet de crème glacée : il fond. On doit le protéger. »

Normand Legault est cette sorte de Montréalais amoureux fou de Montréal... qui habite Brossard.

« Nos enfants ont 15 et 18 ans et nous allons revenir en ville très bientôt. Il y a 15 ans, quand nous avons acheté à Brossard, s'il y avait eu l'offre qu'il y a actuellement à Montréal, nous serions demeurés dans l'île. Il y avait à l'époque des vieux quartiers, à rénover, et d'autres en transition. Aujourd'hui, Montréal compte un grand nombre de nouveaux quartiers résidentiels, plusieurs avec de jeunes familles. Dans Rosemont, près de l'École de technologie supérieure, dans Ahuntsic, le Vieux-Montréal, etc. »

Mais ne cherchez pas ce Brossardois en sursis sur le boulevard Taschereau le samedi matin. Il prend le pont vers les 7 h 30, avant que la foule ne déferle sur Montréal. Se rend dans un endroit pas branché pour deux sous où il déjeune avec sa pile de journaux en regardant la ville s'éveiller. Il s'en va flâner dans les rues, bouquiner de longues heures...

« Je suis né sur le Plateau et je demeure profondément attaché à Montréal. La promotion de Montréal et le soutien de la jeunesse sont mes deux grandes causes. »

Une des manières de promouvoir Montréal est d'unifier les villes de l'île, une idée que défend la chambre depuis... 1962. Le projet Bernard (une ville chapeautant une vingtaine de quasi-villes aux pouvoirs limités) est plus « vendable » politiquement parce qu'il donne l'impression de ne faire gagner personne, dit Normand Legault.

Mais le projet Bourque (une seule ville avec neuf arrondissements pour les services locaux) est à ses yeux « plus gérable ».

Pourquoi la fusion ? « Parce qu'on peut y organiser le développement de façon plus cohérente, au lieu de s'entre-déchirer. Bombardier va bâtir une usine pour employer 1700 personnes à Mirabel. Dorval a fait une offre pour obtenir l'usine. Pourquoi Saint-Hubert, qui a un aéroport, n'a rien fait ? Si les gens de la Rive-Sud se parlaient, ils auraient pu essayer. C'est ça l'avantage de la concertation. Parler d'une seule voix.

« Ensuite, si vous avez des succursales à plusieurs endroits dans l'île de Montréal, vous faites affaire avec 28 administrations et tous leurs règlements. Ça devient un frein à l'investissement.

« Mais il n'y a pas d'absolu. Des régions métropolitaines comme Boston, qui comptent une centaine de villes non fusionnées, vont très bien ; et d'autres où tout a été fusionné fonctionnent également. Tout est dans la façon. À Boston, les structures métropolitaines sont très fortes et très bien organisées ; leurs pouvoirs sont très larges. Seuls les services de proximité demeurent entre les mains des villes.

« Il est important que l'on préserve l'identité des quartiers ou des arrondissements, appelez ça comme vous voudrez. Si dans un quartier on veut des abris Tempo, pourquoi l'hôtel de ville de Montréal s'en mêlerait-il ? Le choix d'un quartier, c'est un choix de vie.

Normand Legault se réjouit bien sûr de l'effervescence retrouvée de Montréal, où tout paraît possible de nouveau. Mais « on ne deviendra pas Toronto. J'espère que non, en tout cas : les Montréalais prennent encore le temps de vivre. »

Et pas seulement le samedi matin.



Photos PIERRE McCANN, La Presse

Après une première moisson de 400 à 500 plants dans le secteur du mont Tremblant, nouvelle récolte dans un champ entre Mont-Laurier et Lac-Saguay découvert par hasard.

Bonne année pour la mari La SQ et la GRC engrangent une récolte record

VINCENT MARISSAL

La récolte 2000 de marijuana s'avère plutôt bonne, mais les plants sont plus petits en raison du manque de soleil. Ce qui n'empêche toutefois pas la police d'en avoir plein les bras.

À la fin septembre, les policiers de la SQ avaient « cueilli » quelque 325 000 plants de cannabis. En ajoutant les 50 000 plants détruits par la GRC, on arrive près de la récolte record de 400 000 plants l'an dernier, record qui pourrait fort bien être battu avec les dernières récoltes d'octobre.

C'est que la marijuana, comme tous les autres végétaux, a souffert du manque de soleil et accuse un retard de deux à trois semaines sur sa progression normale au Québec. Plus petits, les plants ne sont pas moins nombreux pour autant ; ils ne sont que plus difficiles à détecter. Avant de se lancer à la recherche de plants de marijuana à travers champs, forêts et clairières du Québec, la GRC répond d'abord aux plaintes de chasseurs et de cultivateurs qui en découvrent.

Sur dix plaintes, huit sont en moyenne fondées et jamais les agents de la GRC ne sont revenus bredouille d'une ronde de surveillance en hélicoptère.

Une tournée en hélicoptère avec la GRC, la semaine dernière, a permis à *La Presse* de constater la prolifération des plantations de marijuana sur un territoire immense, allant jusque dans le nord des Laurentides, à la limite du Témiscamingue. Après une première moisson de 400 à 500 plants dans le secteur du mont Tremblant, le pilote de l'hélicoptère a trouvé par hasard un autre champ entre Mont-Laurier et Lac-Saguay au moment où il retournait faire le plein. Surprise ! Les agents de la GRC ont trouvé sur place, en plus de 600 plants, six hommes de main qui s'affairaient à sécher l'herbe précieuse dans une cabane de fortune.



Plus petits, les plants ne sont pas moins nombreux pour autant ; ils ne sont que plus difficiles à détecter.

« D'habitude, ils se sauvent quand ils entendent l'hélicoptère, mais ceux-là, je ne sais pas pourquoi, ils sont restés dans leur cabane », explique le sergent Michel Picard, porte-parole de la GRC pour le détachement de Saint-Jérôme. Sur place, les agents qui suivent les opérations au sol ont saisi 600 plants, 25 kilogrammes de « cocottes » et 20 kilos de résidus. Les six hommes ont plaidé coupable à des accusations de culture et de trafic de stupéfiant.

À quelques reprises cet été, les agents de la GRC ont intercepté des producteurs de marijuana armés près de leur plantation, mais ils n'ont pas reçu de menaces, précise le sergent Picard. « Ils nous disent presque toujours qu'ils ont des armes pour se protéger des ours », dit-il.

Dans une autre opération, dans la région de Granby cette fois, les policiers ont découvert des pièges à ours et un dispositif de tir d'une arme à feu autour d'un champ de pot.

Les plus grosses saisies extérieures ont été faites à Lachute, où la GRC a détruit deux champs de 5000 plants chacun.

Même si le résultat des récoltes policières

semble spectaculaire, les agents de la GRC et de la SQ ont parfois l'impression de mener une bataille perdue d'avance. Pour un champ détruit, il en surgit chaque année d'innombrables nouveaux et les personnes arrêtées dans ces raids ne sont le plus souvent que de petits exécutants très loin de la tête dirigeante des réseaux.

De plus, la logistique de telles opérations est plutôt complexe et très coûteuse : le repérage se fait par hélicoptère, qui transmet les coordonnées à une équipe d'agents au sol, qui eux doivent intervenir avec des véhicules tout-terrain et des camions.

Faire intervenir massivement l'armée, avec de soldats hélicoptères et des centaines de soldats, comme le réclame le député bloquiste Yvan Loubier, s'avère par ailleurs plus complexe qu'il n'y paraît. « L'intervention de l'armée est légalement complexe, explique Michel Picard. Les soldats ne sont pas des agents de la paix, ils ne peuvent donc pas légalement arrêter des gens et ne peuvent répliquer en cas de coups de feu contre nous. »

Patience sur le réseau autoroutier

SYLVAIN LAROCQUE

Transports Québec ne prévoit pas que les nombreux travaux qui se feront pendant le long congé de l'Action de grâce sur le réseau autoroutier de la région de Montréal affecteront outre mesure la circulation automobile, puisque les ouvriers seront à l'oeuvre pendant la nuit.

Cependant, des fermetures de voies momentanées et de courte durée pourraient survenir pendant les journées de samedi et dimanche sur l'autoroute Décarie, où des travaux majeurs se poursuivent jusqu'en décembre. Le ministère des Transports recommande d'ailleurs aux automobilistes d'éviter cette voie jusqu'à mardi matin dans la mesure du possible et d'emprunter plutôt l'autoroute 13, située quelques kilomètres à l'ouest.

Les travaux affecteront non seulement la chaussée principale, mais aussi de nombreux viaducs, notamment ceux du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, du chemin de la Côte-Saint-Luc et de la rue Jean-Talon, fermés jusqu'au 20 novembre.

« C'est sûr qu'on profite de la fin de semaine de trois jours pour avancer les travaux le plus possible », affirme Marjolaine Veillette, porte-parole de Transports Québec, en précisant que certains chantiers ont pris du retard pour diverses raisons.

Par exemple, sur l'autoroute 25, à Terrebonne, l'Agence métropolitaine de transport a demandé au ministère, alors que le chantier était déjà en cours, d'ajouter une voie ré-

servée aux autobus sur le pont Lepage, actuellement en reconstruction. Ce changement au devis prolongera la période des travaux jusqu'à la fin novembre.

« Ce qui est exceptionnel cette année, c'est que des travaux de grande envergure se prolongent au-delà de l'Action de grâce », explique Marc Barrière, porte-parole de Transports Québec, en précisant que le ministère préfère attendre la fin des travaux avant d'évaluer les retards qu'ont pris certains chantiers. « Il ne faut pas oublier que le chantier de la 13 a été reporté d'une semaine au printemps à la suite de l'effondrement du viaduc du Souvenir sur l'autoroute 15 », souligne M. Barrière.

Voici les principales entraves à circulation dans la région de Montréal ce week-end :

- l'autoroute de la Côte-de-Liesse (520) sera complètement fermée en direction est entre le boulevard Cavendish et l'autoroute 40 à partir de 22 h ce soir jusqu'à 5 h 30 mardi ;
- sur le pont Galipeault, qui relie Sainte-Anne-de-Bellevue à L'Île-Perrot, la travée est sera fermée à partir de 21 h ce soir jusqu'à 5 h 30 mardi, ce qui laissera aux automobilistes une seule voie par direction ;
- les bretelles de l'échangeur Turcot seront fermées de nuit pendant le week-end, tout comme celles de l'échangeur Décarie ;
- le tunnel Ville-Marie sera fermé à partir de 21 h ce soir jusqu'à samedi 10 h et de 20 h lundi à 5 h 30 mardi ;
- l'autoroute Métropolitaine sera complètement fermée de nuit sur un long segment (voir tableau), avec déviation sur les voies de service ;
- une seule voie sera ouverte dans chaque direction sur les ponts Champlain et Mercier dans la nuit de vendredi à samedi.

Les grands chantiers du week-end

du 6 au 10 oct. 2000

<p>10 15 20 SUD NORD</p> <p>Pont Champlain Direction nord 2 voies sur 3 fermées - Samedi 0 h 01 à 5 h</p> <p>Direction sud 2 voies sur 3 fermées - Samedi 2 h à 5 h</p>	<p>15 SUD NORD</p> <p>Autoroute Décarie Montréal Direction nord Sous le viaduc Côte-St-Antoine 2 voies sur 3 fermées - Samedi 1 h à 7 h Entre la sortie Sherbrooke et le tunnel N-D.G.</p> <p>Direction sud 2 voies sur 3 fermées - Dimanche 2 h à 9 h - Dimanche 23 h à lundi 5 h 30 Entre la sortie Côte-St-Luc et l'échangeur Décarie - Fermeture complète - Mardi 0 h 01 à 5 h 30</p> <p>Direction sud Entre la sortie Sherbrooke et l'entrée Girouard Fermeture complète - Samedi 1 h à 7 h Entre la sortie Jean-Talon et l'entrée Queen Mary Fermeture complète - Lundi 22 h 30 à mardi 5 h 30</p>	<p>15 40</p> <p>Échangeur Décarie St-Laurent, Montréal Bretelle A-40 Est/ A-15 Sud Fermeture complète - Lundi 22 h à mardi 5 h 30 Bretelle A-40 Ouest/ A-15 Sud - Mardi 0 h 01 à 5 h 30 Bretelles d'accès des boulevards Décarie et Marcel-Laurin Sud pour l'A-15 Sud Fermetures complètes - Lundi 21 h 30 à mardi 5 h 30</p>	<p>15 40</p> <p>Échangeur Turcot Montréal Fermetures complètes des bretelles A-15 Sud/ A-15 Sud - Vendredi 23 h 30 à samedi 7 h - Lundi 22 h à mardi 5 h 30 Détour via l'A-20 et la sortie Angrignon A-720 Ouest/ A-15 Nord - Vendredi 23 h à samedi 7 h - Dimanche de 2 h à 6 h</p>	<p>20 EST OUEST</p> <p>Pont Galipeault Ste-Anne-de-Bellevue, Île-Perrot Fermeture de la travée est et circulation à 1 voie par direction sur l'autre travée - Vendredi 21 h à mardi 5 h 30</p>	<p>40 EST OUEST</p> <p>Autoroute Félix-Leclerc Montréal, Saint-Laurent Direction ouest Entre Lacordaire et Saint-Laurent Fermeture complète - Samedi 0 h 30 à 7 h 30 - Lundi 23 h à mardi 5 h 30 L'entrée Pie-IX, l'entrée Iberville et la sortie C.-Colomb fermées - Samedi 0 h 01 à mardi 5 h 30</p> <p>Direction est Entre la sortie Côte-de-Liesse et l'échangeur Décarie Fermeture complète - Mardi 0 h 01 à 5 h 30</p>	<p>520 EST</p> <p>Autoroute de la Côte-de-Liesse Saint-Laurent Entre Cavendish et l'A-40 Direction est Fermeture complète - Vendredi 22 h à mardi 5 h 30</p>	<p>720 EST OUEST</p> <p>Autoroute Ville-Marie Tunnels Ville-Marie et Viger L'entrée Cathédrale fermée en tout temps jusqu'au 31 octobre</p> <p>Dans les 2 directions Fermeture complète - Vendredi 21 h à samedi 10 h - Lundi 20 h à mardi 5 h 30</p> <p>Direction est Entre l'échangeur Turcot et Guy Fermeture de 2 voies sur 4 - Dimanche de 5 h à 17 h Détour par le réseau local</p>	<p>138 EST OUEST</p> <p>Pont Mercier Direction Montréal Fermeture de 1 voie sur 2 - Vendredi 22 h à samedi 3 h</p> <p>Direction Rive-Sud Fermeture de 1 voie sur 2 - Samedi de 3 h à 8 h</p>
---	--	---	--	---	---	---	---	--

Québec
Ministère des Transports

Info Travaux
Montréal (514) 284-2363
Ailleurs au Québec 1 877 393-2363
Bell Mobilité (sans frais) #2363
www.mtq.gouv.qc.ca



POUR PRENDRE VOTRE PLACE, LISEZ LE MODE D'EMPLOI.

MODES D'EMPLOI, 6 fascicules GRATUITS RÉDIGÉS PAR LA JOURNALISTE DANIELLE BONNEAU POUR CEUX ET CELLES QUI VEULENT AMÉLIORER LEUR EMPLOI OU QUI EN CHERCHENT UN. PUBLIÉS DANS LA PRESSE LES SAMEDIS ET MERCREDIS JUSQU'AU 11 OCTOBRE.

DEMAIN, LES STRATÉGIES D'EMBAUCHE. POUR PALLIER LE MANQUE DE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE, LES EMPLOYEURS DOIVENT REVOIR LEURS FAÇONS DE FAIRE. DÉCOUVREZ COMMENT LES NOUVELLES PHILOSOPHIES DE GESTION ET DE FORMATION DU PERSONNEL SONT DES ATOUTS MAJEURS POUR TROUVER ET GARDER LA PERLE RARE. **MERCREDI PROCHAIN: LA BOÎTE À OUTILS.**

La Presse EN COLLABORATION AVEC Québec Emploi-Québec

LES QUANTITÉS ÉTANT LIMITÉES, COMPOSEZ LE (514) 285-6911 POUR VOUS ABONNER OU RÉSERVER DÈS MAINTENANT VOTRE EXEMPLAIRE DE LA PRESSE AUPRÈS DE VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX.



Viaduc du Souvenir : poutres et piliers mal alignés

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

LA POLICE de Laval a reçu cette semaine le rapport des spécialistes du ministère des Transports chargés de déterminer ce qui a entraîné l'effondrement d'un viaduc en construction, le 18 juin, sur l'autoroute des Laurentides, causant la mort d'un automobiliste en plus de perturber la circulation durant plusieurs jours.

La Presse a aussi appris que des responsables de la section des enquêtes criminelles de la police de Laval iront rencontrer la semaine prochaine un procureur de la Couronne qui devra déterminer s'il y a matière à des poursuites devant les tribunaux contre des individus ou des entreprises qui travaillaient sur cette construction traversant l'autoroute à la hauteur du boulevard du Souvenir.

Même s'il a été impossible de connaître les conclusions du rapport, on a pu apprendre qu'il était question de poutres ou de piliers mal alignés.

« Pour le moment, je ne peux en dire davantage. Je n'ai pas pris moi-même connaissance du rapport et de ses conclusions. Nous allons l'analyser et nous allons faire par la suite des recommandations à un procureur qui aura à prendre la décision finale », a indiqué un policier de Laval qui avait été dépêché sur la scène de l'accident dès les premiers instants et qui a toujours suivi le dossier de près par la suite.

Après s'être vu confier l'enquête, le coroner Gilles Perron a demandé au ministère des Transports de confier à des ingénieurs spécialistes en la matière le mandat d'aider la police dans son enquête. Cela, afin que rien ne soit laissé au hasard et de rédiger un rapport comportant des conclusions bien précises. « Il fallait que cette enquête soit menée correctement et les policiers ne connaissent pas grand-chose dans la construction d'un viaduc. Il leur fallait donc l'assistance de spécialistes comme ceux du ministère », a spécifié notre interlocuteur.

Une copie de ce rapport sera aussi remise au coroner Perron afin qu'il en prenne connaissance avant d'entreprendre son enquête publique.

« Toutes les poutres, piliers et autres objets provenant de ce viaduc en construction ont été scrutés à la loupe, a ajouté le policier. Et ils sont gardés au même titre que des pièces à conviction provenant d'une scène de crime, accident ou autre événement qui doivent être déposés devant un juge pour un procès ou à un coroner qui tient une enquête publique. »

La couronne nord veut fusionner ses services spécialisés de police

LES 27 MAIRES de la couronne nord de Montréal envisagent un regroupement de leurs services spécialisés de police afin de faire échec à la fusion éventuelle de leurs corps de police avec celui de Laval.

« S'organiser pour ne pas se faire organiser », résume leur porte-parole et maire de Rosemère, Yvan Deschênes. Les maires ont formé un comité mercredi soir pour examiner rapidement les moyens de regrouper ces services spécialisés « au meilleur coût ».

La couronne nord veut convaincre le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, que la solution ne réside pas dans la proposition de l'Association des directeurs de police de ne faire qu'un corps de police dans la couronne nord de Montréal.

Les maires ont par ailleurs promis de livrer bataille « jusqu'au bout » à la proposition du comité Bernard de placer l'Agence métropolitaine de transport sous la responsabilité de la future Communauté métropolitaine de Montréal dès 2002. La couronne nord réclame un délai afin que le cadre financier et les services de transport en commun soient établis avant cette prise en charge de l'AMT par la CMM. Après cela, estime Yvan Deschênes, les municipalités membres des trois grandes sociétés de transport pourront décider seules de l'avenir du transport en commun, puisqu'elles bénéficieraient à la CMM d'une majorité de 20 voix sur 28. « On sait que l'intérêt de leurs dirigeants est de faire payer les villes périphériques », dit-il.

Urgences Santé : marche funèbre

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Les techniciens ambulanciers de Montréal et Laval ont modifié hier leur approche en matière de moyens de pression en organisant un défilé empreint de dignité et de sobriété, selon le modèle de la marche funèbre, qui contrastait avec le vandalisme des locaux d'Urgences Santé à la mi-septembre.

La manifestation regroupant 250 personnes qui s'est mise en branle devant le siège social de la CSN, avenue de Lorimier, pour se terminer devant les bureaux du premier ministre Bouchard, au siège social d'Hydro-Québec, boulevard René-Lévesque, était chargée de symbolisme.

La présence de joueurs de cornemuse qui ouvraient la marche se voulait un message au gouvernement qu'a décodé ainsi le président de la CSN Marc Laviolette : « Ces joueurs sont là pour rappeler au gouvernement qu'il se trompe s'il veut enterrer le Regroupement des techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ) et la CSN. »

Quant aux six corbillards transportant autant de cercueils, ils visaient à rappeler à la population les victimes des retards d'intervention au cours des dernières années comme l'ont démontré des enquêtes de coroners.

Le président du RETAQ, Yves Imbeault, a confié qu'il n'était pas facile de mettre en branle des actions susceptibles de faire bouger Urgences Santé dans le conflit actuel sur les horaires de travail. Le saccage du siège social de l'organisme en septembre a surtout pénalisé les techniciens ambulanciers. Cette opération s'est soldée par 76 suspensions de trois à huit jours, deux suspensions de 30 jours, une suspension d'une durée de deux mois et par le congédiement de Roch Francoeur, dirigeant syndical responsable de la santé et de la sécurité au travail.

Prenant une attitude de défi, M. Imbeault a lancé : « Seuls ceux qui dérangent font avancer les choses. »

Un comité de travail

Après trois semaines de mutisme, les parties ont établi des contacts afin de mettre sur pied un comité de travail auquel participeraient des personnalités de l'extérieur pour tenter de s'entendre sur l'évaluation des demandes syndicales.

Hier, le président de la CSN, Marc Laviolette, disait que 600 000 \$ séparaient les parties, alors qu'Urgences Santé a toujours soutenu que les demandes syndicales signifiaient des dépenses additionnelles se situant entre deux et six millions.

Le porte-parole d'Urgences Santé, André Champagne, a indiqué pour sa part que la partie patronale souhaitait une amélioration de la productivité. La direction estime qu'il y a une perte de temps dans les urgences d'hôpitaux puisqu'il faut 40 minutes en moyenne avant de transférer un malade et de compléter les formulaires d'usage. De même, elle souhaite que les techniciens affectés aux quarts de travail de huit heures répondent à un plus grand nombre d'appels quotidiens. Actuellement, la moyenne est de 3,2 appels par jour.

De leur côté, les ambulanciers notent que le nombre de transports de malades ou blessés a augmenté de 10,5 % dans l'île de Montréal et à Laval entre 1997 et 2000 tandis que le nombre d'heures travaillées a diminué de 9 %. Ils revendiquent des équipes supplémentaires afin d'être en mesure de répondre à la norme du ministère de la Santé, soit de répondre en moins de huit minutes aux appels urgents dans 90 % des cas.

Avis de recherche

LES POLICIERS de la SQ du poste autoroutier de Lanaudière sont à la recherche de personnes ayant été témoin d'un accident mortal survenu vers 19 h 15 le mercredi 27 septembre près du kilomètre 105 de l'autoroute 40, à Saint-Sulpice.

La victime, Jean-Pierre Renaud, circulait en direction est sur l'autoroute quand son véhicule a embouti l'arrière d'un camion lourd. Tout renseignement concernant cette collision mortelle peut être transmis au superviseur de la SQ des districts de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière, à (514) 598-4242, ou au 310-4141.

Pauline Marois et Louise Beaudoin en désaccord

MARTIN PELCHAT

QUÉBEC — Les lendemains du rapport Bernard pourraient être agités au Conseil des ministres : déjà, Pauline Marois et Louise Beaudoin s'opposent à propos de la fusion de huit villes de la Rive-Sud que s'apprête à recommander le mandataire du gouvernement.

« Je suis personnellement favorable à cette fusion », a dit sans hésiter hier la ministre de la Santé, au terme d'une réunion du caucus péquiste de la Montérégie. « Actuellement, le morcellement ne dessert, pas les maires, pas les conseillers, mais les citoyens de la Rive-Sud », ajoute Mme Marois.

Mais son amie et alliée tradition-

nelle au Conseil des ministres, Louise Beaudoin, admet que les arguments généraux invoqués par Mme Marois ne l'ont pas convaincue, elle qui aurait préféré la création d'une communauté urbaine de la Rive-Sud à l'inclusion de Saint-Bruno — ville de son comté — dans un ensemble de près de 400 000 habitants comprenant notamment Longueuil, Saint-Hubert et Brossard. « C'est évident qu'on n'est pas unanimes, mais on va se reparler », dit-elle.

La ministre des Relations internationales attend maintenant la publication du rapport de Louis Bernard, qui a été repoussée hier à mercredi prochain. « Je veux le lire et voir ce qu'il y a dedans en terme d'arguments », dit Mme Beaudoin.

Au-delà de la théorie générale, qu'est-ce que ça signifie concrètement sur le terrain pour les uns et pour les autres ? »

Le député de Marguerite-D'Youville, François Beaulne, qui représente une autre ville récalcitrante, Boucherville, s'oppose lui aussi à cette fusion et appuie l'idée d'une communauté métropolitaine. Il l'a répété hier au caucus. M. Beaulne n'est cependant pas surpris de l'appui de Mme Marois à la fusion. « Comme députée de Longueuil, qui grefferait deux municipalités (Boucherville et Saint-Bruno) avec des assiettes fiscales importantes, c'est difficile d'être contre ça, dit-il. Mais moi je représente l'autre côté de la médaille. »

« Il y aura sûrement des débats à

avoir entre nous ou au Conseil des ministres, parce qu'il y en a qui ont des points de vue un peu différents, tempère Pauline Marois. L'important étant que l'on retrouve un leadership fort sur la Rive-Sud, pour être capables de participer au développement de la grande région métropolitaine, dont nous sommes partie, mais en permettant justement que notre voix puisse se faire entendre. »

L'autre ministre du caucus, Bernard Landry, n'a pas participé à la rencontre d'hier. Son attaché de presse a indiqué qu'il ne souhaitait pas s'impliquer publiquement dans ce débat. Avec 13 députés, le caucus de la Montérégie est le plus grand caucus régional du Parti québécois.

L'affaire Loblaw : satisfaction à Brossard

MARTHA GAGNON

LE MAIRE de Brossard, Paul Leduc, est satisfait que la réputation de l'administration municipale dans l'affaire Loblaw soit rétablie.

« Je suis heureux que la Cour d'appel, qui a suspendu l'ordonnance de démolition du Loblaw, ait placé l'intérêt public au-dessus de la guerre de concurrence que se livrent les supermarchés d'alimentation », a-t-il déclaré hier lors d'une entrevue.

Les poursuites judiciaires contre Loblaw ont en effet été entreprises par un concurrent (Métro) dont le magasin est situé à proximité dans le mail Champlain.

Selon M. Leduc, le premier jugement de la Cour supérieure avait « passablement ébranlé la bonne foi de la Ville ». Celui de la Cour d'appel, rendu mercredi, « confirme que nous avons agi correctement », dit-il. La Ville a toujours soutenu que Loblaw n'avait bénéficié d'aucun traitement de faveur en s'installant sur son territoire ».

En mars dernier, le conseil municipal avait réagi vivement au jugement de la Cour supérieure qui ordonnait la démolition du Loblaw et critiquait l'attitude de l'administration. « Dès le départ, le conseil de ville accepte le projet. La seule question à trancher est de savoir comment le faire passer, comment passer à travers les mailles du

filet des règlements », affirmait le juge Claude Tellier dans ses conclusions.

« On ne fait pas les choses de cette façon à Brossard, dit le maire. Ces allégations, qui ont eu pour effet de semer le doute, n'étaient pas justifiées. Notre administration est transparente. La Cour d'appel a clairement dit qu'on ne pouvait mettre en doute la bonne foi de Brossard. »

Pour la Ville, le litige reposait uniquement sur l'interprétation du règlement relatif à la norme de densité d'occupation du sol.

Selon elle, la densité doit être évaluée en tenant compte de l'ensemble du projet qui prévoit la construction de tours à bureaux.

Alors que le premier juge mettait en doute la réalisation de cette deuxième phase, la Cour d'appel, elle, accepte cet argument. Elle donne un délai de deux ans à Loblaw pour se conformer à la norme de densité. La compagnie devra soumettre des plans et obtenir un permis de construction.

La Ville pourrait également modifier sa réglementation. M. Leduc souligne que Brossard a tenté à deux reprises par le passé de modifier la densité d'occupation pour réduire la circulation dans cette zone. « Les opposants au Loblaw ont bloqué l'adoption du règlement. Il ne fallait que 30 signatures », précise-t-il.



MONTRÉAL VANDALISÉE!

Le mont Royal, c'est le joyau de notre ville.

Mais malgré la volonté unanime de le préserver et de le mettre en valeur aujourd'hui et pour les générations à venir, il n'a jamais été autant en danger.

De plus en plus, les intérêts économiques à court terme sont à l'origine de constants changements et dérogent aux règles du jeu.

Plusieurs cas récents en témoignent :

- Sur l'avenue Atwater, des condominiums ont détruit un site protégé.
- Sur les campus institutionnels, des travaux se font encore à la pièce.
- Un peu partout, même dans le parc, on érige des antennes de communication.
- Sur le chemin de la Côte-des-Neiges, face au parc du Mont-Royal, la Ville de Montréal étudie ces jours-ci un projet de tour de 10 étages, alors que le zonage n'en permet que trois.

Ces projets grugent la montagne, l'altèrent de façon irréversible et, peu à peu, la font disparaître de notre paysage. Sans compter que plusieurs autres sont à venir...

Cela doit cesser. Notre montagne et sa présence dans notre ville doivent être véritablement protégées. Il nous faut une vision claire pour encadrer efficacement le développement sur la montagne et en assurer sa mise en valeur.

Nous avons besoin de règles permanentes et appropriées pour que notre communauté et ses institutions puissent pleinement contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur de notre montagne.

Le gouvernement du Québec est le seul qui puisse offrir ces garanties. Il doit intervenir immédiatement.

Exigeons-le.

La vue sur le mont Royal, faites-en une montagne !

Photo : Michel Gagné / Reflexion Photothèque

Considérant que le mont Royal est essentiel à l'identité de notre ville ainsi qu'à la qualité de vie et qu'il est un élément extraordinaire de notre patrimoine national,

Considérant les pressions multiples et répétées dont il fait l'objet et de l'incapacité actuelle à les contrôler adéquatement,

Nous demandons l'intervention urgente de la ministre de la Culture et des communications, Mme Agnès Maltais et de la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Mme Louise Harel pour qu'elles utilisent les lois du Québec pour donner au mont Royal la reconnaissance nationale qu'il mérite, et surtout, mettre en place immédiatement les mesures de protection efficaces.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Signature : _____

Veillez faire parvenir cette pétition signée à l'adresse suivante : Coalition pour la montagne, C.P. 125, succursale H, Montréal H3G 2K7 ou encore par télécopieur au 514 843-8255.

| SERVICES DE RÉADAPTATION |

Saint-Hyacinthe et Charles-LeMoine se disputent la même clientèle

MARTHA GAGNON

Les services de réadaptation pour les personnes accidentées et traumatisées suscitent des tiraillements entre l'hôpital Charles-LeMoine et le Réseau Santé Richelieu-Yamaska de Saint-Hyacinthe qui se disputent la clientèle.

Inauguré en novembre 1999, le pavillon de réadaptation attenant à l'hôpital Charles-LeMoine, qui a coûté 11 millions, n'est toujours pas utilisé pleinement. Une situation qu'a d'ailleurs dénoncée auprès de la régie régionale le président de la fondation de l'hôpital, Jean-Denis Côté, qui ne voudrait pas que cet édifice ultramoderne soit une coquille vide.

« La fondation a contribué largement à sa réalisation, dit-il. Plusieurs donateurs sont mécontents et inquiets. Ils veulent être rassurés sur l'avenir du pavillon. On doit absolument revoir l'organisation des services de réadaptation afin que Charles-LeMoine reçoive un plus grand nombre de patients et ne

s'occupe pas uniquement de chevilles fracturées. »

Depuis 1993, le Réseau Santé Richelieu-Yamaska a un contrat avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) qui lui verse plus d'un million pour assurer les services de réadaptation aux victimes de la route en Montérégie. Une situation que les dirigeants de l'hôpital Charles-LeMoine souhaitent voir changer. Ils ont soumis une proposition à la régie de la santé visant un meilleur partage du territoire.

« Le mariage est toutefois solide entre la SAAQ et le réseau de santé de Saint-Hyacinthe, qui ont développé une bonne entente, explique Paulin Hovington, président du conseil d'administration de l'hôpital Charles-LeMoine. Seule la régie régionale a le pouvoir de le déjouer et d'intervenir pour modifier le contrat de service en avril prochain. Légalement, elle ne peut le faire avant cette date. »

Marie-France Simard, responsable de la réadaptation au Réseau Santé Richelieu-Yamaska, croit que ce serait une erreur.

« Il serait illogique de démanteler notre service de réadaptation. Les gens ne seraient pas mieux traités. Nous avons acquis une ex-

pertise qui est reconnue au Québec. On ne peut pas jeter par terre quelque chose qu'on a mis sept ans à monter et qui fonctionne très bien. La réadaptation est un domaine ultraspécialisé. » Selon elle, les patients sont bien desservis et les statistiques démontrent que les accidents de la route surviennent principalement dans les secteurs de Saint-Jean, Saint-Hyacinthe et Châteauguay.

« On ne veut pas fermer le service de réadaptation du Réseau Richelieu-Yamaska dont je ne mets pas en doute la qualité, précise M. Hovington. On demande de redistribuer la clientèle pour que les gens obtiennent également des soins au pavillon de Charles-LeMoine, souvent plus près de leur domicile. C'est avant tout une question de proximité de services. »

Pour Mme Simard, l'argument de la proximité ne tient pas. « Une fois la période d'hospitalisation terminée, la réadaptation se fait à domicile et dans le milieu de travail. C'est nous qui allons chez les gens pour dispenser les services, peu importe l'endroit où ils demeurent. Ils sont toujours suivis par les mêmes professionnels. » Il y a actuellement 140 patients en réadaptation et l'équipe de soins compte une centaine de professionnels.

En plus des services externes, le Réseau

Richelieu-Yamaska dispose de 12 lits, alors que le pavillon de Charles-LeMoine en a 15. Encore là, Mme Simard ne croit pas que l'argument de la proximité justifie un changement. « Que les gens soient hospitalisés à Saint-Hyacinthe ou à Charles-LeMoine, il y en aura toujours qui seront éloignés de leur domicile. On ne peut pas avoir des lits partout. »

Mme Simard explique qu'il y a encore plusieurs secteurs à développer en réadaptation en Montérégie. « Il n'y a pas que les accidentés de la route. Plusieurs personnes qui souffrent de traumatismes divers doivent aller à l'Institut de réadaptation de Montréal faute de services dans notre région. » Le pavillon de Charles-LeMoine pourrait attirer cette clientèle.

La régie de la santé et des services sociaux de la Montérégie a demandé à un comité d'experts d'évaluer la situation. À la lumière de son rapport, elle décidera au printemps s'il faut renouveler ou pas le contrat de la SAAQ avec le Réseau Santé Richelieu-Yamaska. « Notre décision ira dans l'intérêt de la population avant celui des établissements. La SAAQ nous laisse le soin de trancher », explique Andrée Cinq-Mars, responsable des services à la clientèle.

Elle connaît la chanson

Véronique de midi à 13 h

CITÉ
ROCK détente MD

107.3 FM
www.rock-detente.com

MOT MYSTÈRE

INSECTES Un mot de 6 lettres

E M S A H P R N O R E C U P E
 M T A G L I E E E S U P M E C
 A E T E U Q I R C I E E L O N
 N O Y A R U N E L O V L T A I
 M A R S P E E L B E I O L I P
 F N E O P R E L A N T T S A M
 U A U E E R A A E S S O R B G
 E X O M O T S H D D T N F A F
 O N I N T S C N O I B I B P L
 E E Y E U X A E B G L A C I A
 L R U M E F R I S I L O E O T
 L I R E P M A R E N U O G N T
 E S R A T H B R D S I A S A E
 C C H I U R E L I F M M O S T
 O V I P A R E N N I E N I P E

- | | | | |
|-----------|---------|---------|----------|
| AGLIE | FEMUR | NYPHPE | RAYON |
| ANAX | FILER | OCELLE | REINE |
| APION | FILIERE | CEIL | SATYRE |
| ASTICOT | FLAT | CEUF | SCARABEE |
| BIBION | GALLE | OVIPARE | STOMOXE |
| BLATTE | GLOSSE | PALPE | TAON |
| BROSSE | HALLERE | PATTE | TARSE |
| CHENILLE | IMAGO | PELTON | TETE |
| CHIURE | INSECTE | PERLE | TIBIA |
| COUSIN | MAN | PHASME | TOTO |
| CRICQUET | MARS | PINCE | VOL |
| CUILLERON | MIEL | PIQUER | YEUX |
| DDT | MITE | POU | |
| EMPUSE | NEPE | PUCERON | |
| EPINE | NID | RAMPER | |

Solution du dernier problème: COMPAS

6 octobre 2000 10395

LA PETITE PRESSE

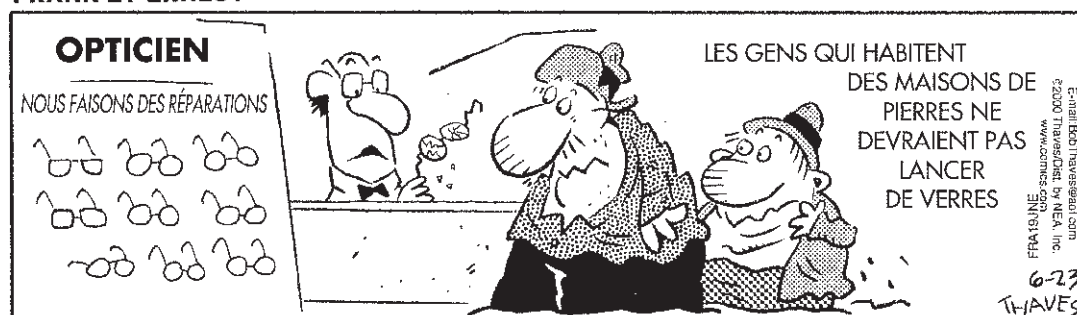
BEN



LA DÉVEINE



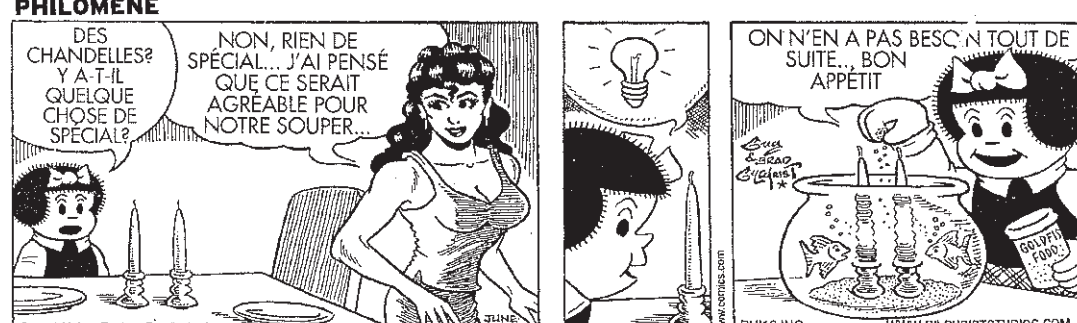
FRANK ET ERNEST



PEANUTS



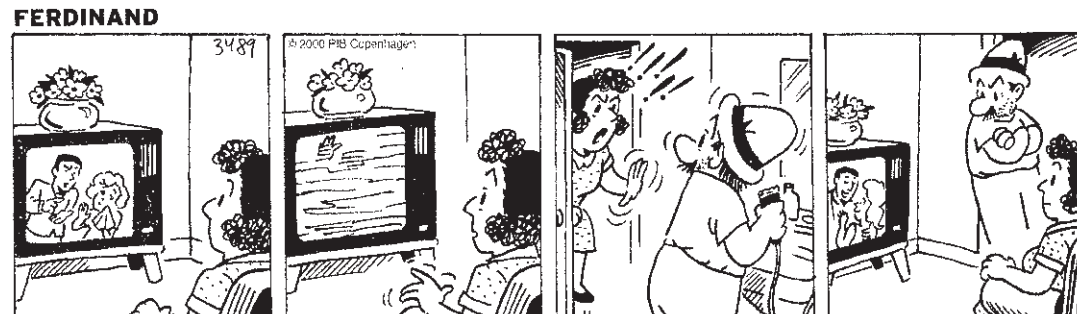
PHILOMÈNE



GARFIELD



FERDINAND



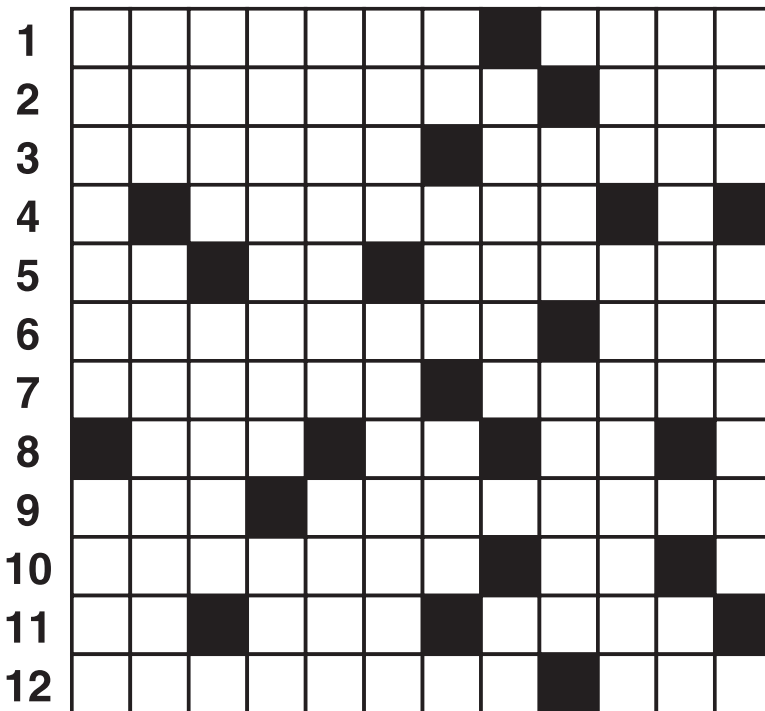
Cruciverbistes,

Des grilles classiques, à vos claviers!
 des blanches, des thématiques...
 à vous de jouer! www.lapresse.infinet.net

MOTS CROISÉS

www.hannequart.com

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



6 octobre 2000

Q5879

HORIZONTELEMENT

- Grande salle d'apparat en longueur - Frappé d'étonnement.
- Il y en a une qui est norvégienne - Groupe d'atomes.
- Aplani - Publiée.
- Grande cuillère percée de trous.
- Mesure chinoise - Titane - Cariatide.
- Enfermer - Arme de Robin des bois.
- Agitée - Lieu destiné au supplice des damnés.
- Instrument de musique - Dans la gamme - Arbre à baies rouges.
- Autour du cou - Qui agit avec promptitude et efficacité.
- Grave offense - Marque une liaison.
- C'était le do - Rendue par celui qui meurt - De la bouche.
- Jetons des Romains - Point cardinal.

VERTICALEMENT

- Grossir l'importance de - Montant de quelque chose.
- Quelqu'un qu'on aime bien - Dont on ne tient pas compte.

3 Placé plus haut - Jeune saumon.

- Celui qui va aux urnes - Jusqu'au niveau du bord.
- Briller - Pièce d'un jeu.
- En outre - Ecrire.
- Entre deux mots - Fait avec audace - Interjection espagnole.
- Lettre en vers - Humérus.
- Perroquet - Coule en Afrique.
- Il nous est indispensable - Toile légère.
- Jeune pousse à l'origine d'un nouveau pied - Bouquiné.
- Personne ignorante - Supprime la partie la plus haute de.

SOLUTION AU PROCHAIN NUMÉRO

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
 1 S E R V I A B L E N E
 2 A L O U R D I T A I N
 3 N O U E O S S E L E T
 4 A G A E R E I N T E R
 5 N E G O C E E D E E
 6 T E M U A N U R I E
 7 O S E R O S E N E
 8 N A N T I O C A N E
 9 I M I T E R A N N A L
 10 O A R A S P I C I
 11 Z I E U T E R E S T
 12 E R S R E C E L T E

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO

LE ROMAN DE JULIE PAPINEAU / L'EXIL

- 138 -

— Ce ne serait pas plutôt ta belle Irlandaise qui te retiendrait à Paris? risqua Julie en le fixant de ses yeux accusateurs.

— Ce que tu peux être injuste, ma pauvre Julie. Je te parle de mon pays qui me hante nuit et jour, je te parle de ce qui m'écorche vif, au plus profond de moi-même, et toi, tu gâches tout avec ta jalousie.

Julie laissa tomber. De toute façon, sa décision était prise. Elle rentrait en Canada, avec ou sans Papineau. Quelque chose s'était brisé entre eux depuis l'échec de la rébellion. L'exil, au lieu de les amener à recoller les pots cassés, les éloignait l'un de l'autre plus encore. Elle se tourna contre le mur et fit semblant de dormir.

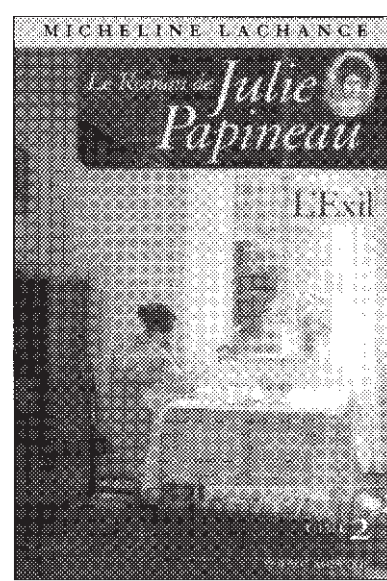
«Monsieur Fabre, c'est la Providence qui vous a envoyé à Paris, dit Julie au libraire, à quelques jours de là. Vous allez me ramener à Montréal.

— Ce serait un honneur pour moi, ma chère amie... Je vois que Papineau ne tient pas compte de mes exhortations. J'espère au moins qu'il est d'accord pour que je vous serve de cicérone.»

Justement, oui, Papineau consentait enfin à laisser partir sa famille. Il était devenu singulièrement patient, se montrait plus attentif que jamais aux besoins des enfants et évitait avec Julie les occasions prochaines de heurts.

Amédée était reparti le premier, au matin du 10 mai 1843. Il s'ennuyait de Mary qui lui envoyait de tendres lettres de Saratoga et il jonglait avec l'idée de demander sa main dès son retour aux États-Unis. Maintenant que Papineau s'était résigné à la séparation et puisque sa mère allait traverser l'Atlantique sous bonne escorte, il ne songeait plus qu'à ses fiançailles. En embrassant Julie, il émit un souhait qui s'adressait plutôt à Papineau:

«Fasse le ciel que nous soyons tous réunis en Amérique avant longtemps!»



Un mois plus tard, le 15 juin, un superbe jeudi!, ce fut au tour de Julie et des enfants de boucler leurs valises. Les préparatifs s'achevèrent dans le plus grand affolement. Le salon ressemblait à un champ de bataille, jonché de malles à demi pleines, ouvertes sur le parquet de chêne. Les manteaux et les capelines étaient étalés sur le dos des fauteuils en attendant d'être pliés et mis dans les bagages à la dernière minute. Julie arrosa une dernière fois ses géraniums en s'efforçant de cacher sa tristesse. Surtout, il ne fallait pas que Gustave ou Azélie devinent sa peur au moment d'abandonner Papineau à son sort. En passant devant la glace, elle remarqua les poches sous ses yeux et son teint blême. Elle avait à peine fermé l'oeil. Sa dernière nuit à Paris. Y reviendrait-elle un jour? Elle ne le souhaitait pas. Les souvenirs qu'elle rapportait au pays ne valaient même pas la peine d'être conservés.

Après un ultime déjeuner qui s'étira jusqu'au milieu de l'après-midi, toute la famille s'entassa dans une voiture de louage pour se rendre aux Messageries Lafitte. Papineau s'efforçait de dominer la situation. Elvire et son mari étaient là qui inondaient Julie de conseils pour la traversée. À cinq heures, les passagers furent invités à gagner leur place dans la diligence.

Julie passa sommairement en revue son petit monde, vérifia qu'elle avait tous ses papiers et confia Papineau à Lactance.

«Je compte sur toi, mon chéri», l'encouragea-t-elle.

Lactance saisit la main de sa mère qu'il appuya sur ses lèvres en retenant ses sanglots. L'émotion lui coupait la parole mais Julie s'efforça de lui sourire. Elle caressa avec la paume de sa main son visage aux traits adolescents, ses cheveux fins, presque blonds. Puis, elle respira profondément. Surtout, il ne fallait pas flancher. Après tout, c'était sa décision de partir et elle sentait intuitivement que c'était la bonne, malgré le désespoir que suscitait ce départ. Son costume de voyage en toile bleue, sur lequel elle avait jeté une capote baleinée qui s'évasait autour du visage lui conféraient l'air d'une voyageuse distinguée. Ézilda, qui ne la lâchait pas d'un pouce, tenait serré contre elle le châle de cachemire de sa mère, plié en quatre. Gustave se gavait de *gimblettes* et Azélie pleurnichait parce que son *daddy* ne voulait pas monter dans la voiture avec elle. Papineau retint ses enfants contre son coeur et embrassa passionnément Julie.

«Je t'attendrai aussi longtemps qu'il faudra», lui murmura-t-elle en s'arrachant de ses bras.

À SUIVRE



© 1998, ÉDITIONS QUÉBEC AMÉRIQUE INC.

900 Décès, prières, remerciements

INDEX DES DÉCÈS

- BEAULAC, Marcel**
Rosemère
- BOISVERT, M. Fernand**
Louiseville
- CAUDEN, Marcel**
Laval
- CORBÉIL, Jacques**
St-Mathieu-de-Beloil
- COUSINEAU, Gérard**
Trois-Rivières
- CYR MORIN, Simone**
St-Lambert
- de REPENTIGNY, Lionel**
Repentigny
- DEROME, Docteur André**
Montréal
- DESJARDINS Sr Fernande C.N.D.**
S.S. Marie-Addolorata
- DIEHL (Jacquier), Colette**
Dollard-des-Ormeaux
- FORGET, Jean-Marie**
Mont-Laurier
- GAGNON ABUD, Clarisse**
Montréal
- HACCOUN, Emma**
C.F.S.
- LABELLE, Père Paul-Émile**
C.F.S.
- LABELLE CLAVEL, Yvette**
Mont-Laurier
- LEGAULT, Monique**
Buckingham
- LÉONARD, Lucienne**
Montréal
- MOREAU, Gilberte**
Ville de Pohénégamook
- PAPINEAU, Nycole**
Montréal
- POULIN, Lauréat, F.É.C.**
(Frère René)
Laval
- THÉRIAULT, Michel**
Laval
- VOGHEL, Léo**
St-Marc-sur-Richelieu

DÉCÈS

BEAULAC, Marcel
1921 - 2000
À Rosemère, le 4 octobre 2000, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Marcel Beaulac, époux de Mme Simonne Gibeault. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, France, Pierre (Maria Florio), Danielle (Richard Gendron), Serge (Jean Riendeau), ses petits-enfants, François-Daniel, Marie-Pierre, Annie-Claude, Louis-Philippe, Laurence et Geneviève, ses sœurs, son beau-frère, ses belles-sœurs, ses neveux, et nièces ainsi que plusieurs parents et amis. Exposé au **Complexe funéraire Régional Guay inc.**, 418, boul. Labelle, (angle autoroute 640) Rosemère.
Les funérailles auront lieu le samedi 7 octobre à midi en l'église Ste-Françoise Cabrini. Heures des visites: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et samedi dès 10 h. Des dons à la Fondation du Cardinal Léger seraient appréciés.

BOISVERT, M. Fernand
À Louiseville, le 3 octobre 2000, est décédé à l'âge de 82 ans, M. Fernand Boisvert, époux de Jeanne Dupont, demeurant à Louiseville, autrefois de St-Sévère. La famille accueillera parents et amis à la **Résidence funéraire St-Louis & fils Itée**, 160, de Carufel, Yamachiche.
Heures d'accueil: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, samedi jour des funérailles, à partir de 9 h. Les funérailles auront lieu le samedi 7 octobre, en l'église St-Sévère à 10 h 30. L'inhumation aura lieu au cimetière paroissial. Le défunt laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Germaine (Robert Dufresne) de Champlain, Georgette de Louiseville, Anita (Guy Marchand) de Champlain, Alice (Marcel Laroche) de L'Épiphanie ainsi que ses petits-enfants, François Marchand, Yannick Marchand (Nicole Deveault), Geneviève Marchand (Eric Patry), Dominique, Vincent et Marie Laroche et plusieurs autres parents et amis. Renseignements: 819-296-3962
Télécopieur: 819-228-3345

CAUDEN, Marcel
À Laval, le 3 octobre 2000, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Marcel Cauden, époux de Mme Christiane Dassé. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Bernard (Jacqueline), Charles (Claudine) et Yves (Louise), ses huit petits-enfants et ses neuf arrière-petits-enfants, sa sœur Paulette, ses neveux et nièces ainsi que plusieurs parents et amis. Exposé au **Complexe funéraire Régional Guay inc.**, 418 boul. Labelle, angle autoroute 640, Rosemère.
Une réunion de prières aura lieu vendredi le 6 octobre, à 20 h 30 au complexe. Heures vendredi 14 à 17 h et de 19 à 21 h.



CORBÉIL, Jacques
À St-Mathieu-de-Beloil, le 1er octobre 2000, est décédé Jacques Corbeil, né à Montréal le 10 novembre 1930. Il laisse dans le deuil son fils Louis, sa belle-fille Nathalie, ses petits-enfants, Dominic et Nicolas, et celle qu'il considérait comme sa fille, Patricia. La famille recevra parents et amis en son honneur à 1200 rue Claude-Grégoire à Mont-Roland (face au tennis municipal) le samedi 7 octobre de 13h à 16h. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons à la Fondation de la Maison Victor-Gadbois, 1000 rue Chabot à St-Mathieu-de-Beloil, seraient appréciés.

COUSINEAU, Gérard
À Trois-Rivières, le 4 octobre 2000, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Gérard Cousineau, époux de Rolande Létourneau, demeurant à Trois-Rivières. Le défunt laisse dans le deuil son épouse, ses trois enfants: Camille, Jean-Luc (Josette Potvin), Yvan (Marie Olivier) et ses petits-enfants: Sylvain, Olivier, Sophie (Sylvain), Eve-Marie, Catherine, Jean-Sébastien (Valéry) et Marylène; ses sœurs, son frère, son beau-frère et ses belles-sœurs. La famille accueillera parents et amis(es) au Complexe funéraire **Julien Philibert et Fils**, 1350 rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières. Heures d'accueil samedi à compter de 9 h 30. Les funérailles auront lieu le samedi 7 octobre, à 13 h 30, en l'église Ste-Marguerite. L'inhumation aura lieu au cimetière St-Michel à une date ultérieure. Au lieu de fleurs, des offrandes de messes seraient appréciés.



CYR MORIN, Simone
1913 - 2000
De St-Lambert, le 5 octobre 2000, est décédée Mme Simone Morin, épouse de feu le Dr Roméo Cyr. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Micheline (André C. Magnan) et Pierre (Michèle Ducharme), ses petits-enfants Jean-François et Frédéric Magnan, Marie-Geneviève, Pierre-Olivier et Louis-Philippe Cyr. La famille accueillera parents et amis au **Complexe funéraire Urgel Bourgie**, 63 av. Lorne, St-Lambert.
Les funérailles auront lieu le samedi 7 octobre, à 12 h (midi), en l'église St-Lambert, 41 av. Lorne. La famille remercie tout le personnel du Centre d'accueil Marcelle-Ferron pour la qualité des services rendus. S.V.P. pas de fleurs, des dons à la Fondation Marcelle-Ferron seraient appréciés. Heures de visites: samedi à compter de 10 h.

de REPENTIGNY, Lionel
1919 - 2000
À Repentigny, le 4 octobre 2000, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Lionel de Repentigny, époux de Mme Madeleine Mercier. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: France, Murielle (Jean-Marc Girard) et Sylvain (Lorraine Philips) ainsi que deux petits-enfants Samuel et William, plusieurs frères, sœurs, des beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces, d'autres parents et amis. Il sera exposé au salon **Alfred Dallaire inc.**, 438 rue Notre-Dame Est, Repentigny.
vendredi le 6 octobre, à 14 h. Les funérailles auront lieu le samedi 7 octobre, à 11 h, en l'église La Purification, 445 Notre-Dame, suivra l'inhumation au cimetière de Charlemagne. Heures de visite: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et samedi à compter de 9 h.



DEROME, Docteur André
(1922-2000)
À l'Institut de Gériatrie de Montréal, le 30 septembre est décédé à l'âge de 78 ans le Dr André Derome à la suite d'une longue maladie. Il aura passé 45 ans de sa vie à œuvrer comme médecin spécialiste en orthopédie attaché à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Chef de service d'orthopédie de 1974 à 1980, Dr Derome a été professeur d'orthopédie à l'U. de M. ainsi qu'un médecin très actif au sein des activités scientifiques et d'enseignement du département d'orthopédie de l'Hôtel Dieu. Ses collègues, amis et patients ont reconnu en lui un homme de passion, dévoué au bien-être de ses malades. Dr Derome laisse dans le deuil son épouse Marielle Parant, ses enfants, Brigitte (Michel Massé), Robert (France Lamarche) et Sophie. Il laisse également dans le deuil sa petite fille Valérie, ainsi que Catherine et Nicolas Massé et ses sœurs, Marie Baudoin, sœur Lucie Derome MIC, sœur Thérèse Derome OSB, ses frères, Jacques (Francine Scott) et Louis (Louise Duguay). Ses belles-sœurs et beaux-frères, Françoise Forget, Pierre Parant (Thérèse Desjardins), Bernard (Gaétane Larose), Claire Paradis, Gilles (Claire Sylvestre), Dr Yves McKay, Monique (Pierre Brunel), Gisèle (Dr Claude Chicoine) et Michèle (Pierre Bourget). La famille recevra ses condoléances le vendredi 6 octobre de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h et le samedi 7 octobre de 11 h à 12 h au **Complexe funéraire Urgel Bourgie**, 1255, rue Beaumont, Ville Mont-Royal.
La cérémonie religieuse aura lieu à l'église Saint-Germain d'Outremont, angle Vincent d'Indy et Côte Sainte-Catherine le samedi 7 octobre à 13 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations. La famille désire remercier spécialement mesdames Huguette Labelle et Francine Leclair, ainsi que le personnel du 1er ouest de l'Institut de Gériatrie de Montréal pour leur appui exceptionnel tout au long de cette dernière année. Des dons adressés à l'Institut de Gériatrie de Montréal ou à la Fondation du CHUM, section Neurologie/maladies dégénératives du système nerveux, seront appréciés.

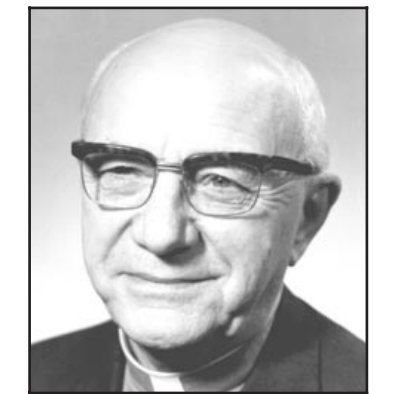
DESJARDINS, Soeur Fernande, C.N.D.
S.S. Marie-Addolorata
Décédée à l'Infirmerie Notre-Dame de Bon-Secours le 4 octobre 2000, à l'âge de 82 ans et 10 mois, dont 59 ans de vie religieuse à la Congrégation de Notre-Dame. Elle était la fille de feu Oscar Desjardins et de feu Georgianna Bisson. Outre sa famille religieuse, elle laisse dans le deuil, une nièce, Dr Jocelyne Desjardins Desenclos (Christian) et plusieurs cousins et cousines. Exposée le 6 octobre 2000 de 15 h à 21 h. Célébration de prières le même jour à 19 h 30 et funérailles le samedi 7 octobre 2000 à 10 h à la **Maison mère**, 4873, avenue Westmount, Westmount. L'inhumation suivra au cimetière de la Côte-des-Neiges. Direction Alfred Dallaire inc.

DIEHL (Jacquier), Colette
À Dollard-des-Ormeaux (Québec) Canada, le 5 octobre 2000, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Colette Jacquier, épouse de Carl Diehl. Elle laisse dans le deuil ses filles Sonia (Yves Lieberherr), Nathalie, son petit-fils Tristan, sa mère Charlotte Jacquier, née Coquoz, son frère Roland (Edith), ses sœurs Marie-Antoinette (Quarroz Louis), Yolande Delez, sa belle-mère Elisabeth Härtling, ses belles-sœurs Claire (feu Albert), Verena, Hedy Hostettler (Alfred), ses neveux et nièces, parents et amis. Exposée au **Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.**, 14 370, boul. Pierrefonds, Pierrefonds le samedi 7 octobre à compter de 10 h. Les funérailles suivront à 14 h en l'église St-Thomas A Beckett, 4320, rue Ste-Anne, Pierrefonds. Des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés.

FORGET, Jean-Marie
1924 - 2000
À Mont-Laurier, le 4 octobre 2000, à l'âge de 76 ans, est décédé monsieur Jean-Marie Forget, époux de feu Hélène Therrien. Il laisse dans le deuil ses enfants: Jean-Guy, Germain (Marguerite Hamelin), Yvan (Denise Simard), Marielle (Alessandro De Angelis), Réjean, Georges, Marie-France, Christine (Yves St-Onge) et Pierre (Solange Couture), ses petits-enfants: Amélie, Martin, Caroline, Karine, Catherine, Sophie, Guillaume, Emmanuelle et William, son frère Claude (Marielle St-Amour), ses belles-sœurs, beaux-frères, neveux, nièces et d'autres parents et amis. Prédécedé par ses sœurs Thérèse et Jeannine, ses frères Lionel (Marielle Lacasse), Richard (Lise Davault), Réal et André (Anne-Marie Richer). La famille recevra les condoléances au: **Funérarium Achille Ouellette**, 680, rue de la Madone, Mont-Laurier.
Les funérailles auront lieu le samedi 7 octobre à 11 h en l'église de Lac des Ecorces. Heures des visites: vendredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, ouverture du salon samedi à 9 h.

GAGNON ABUD, Clarisse
1927 - 2000
À Montréal, le 4 octobre 2000, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Clarisse Abud, épouse de feu M. Roger Gagnon. Elle laisse dans le deuil ses filles, Carole (Jocelyn Pilon), Gisèle (Luc Boucher), sa petite-fille Julie, ses petits-fils, Sébastien, Jean-François et Marc-Olivier, frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines, autres parents et amis(es). L'inhumation suivra le lundi 9 octobre au cimetière du Lac-aux-Saumons. La famille accueillera parents et amis(es) au **Complexe funéraire Magnus Poirier inc.**, 6825, Sherbrooke Est, Montréal.
Les funérailles auront lieu le samedi 7 octobre à 14 heures en l'église Ste-Marthe (7580, boul. Gouin Est, angle Fernand Gauthier, R.D.P.). Heures des visites: le samedi 7 octobre dès 11 heures. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons à l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.

HACCOUN, Emma (née Mellouil)
Le mercredi 4 octobre 2000, est décédée Mme Emma Haccoun, épouse bien-aimée de feu Charles Chalom. Mère et belle-mère dévouée de René (Blanche), Solange, David (Lysion), Lydia (Bill), Elie (Monique), Danielle (Pierre), Claude (Maude), Robert, Michelle (Sandor), Grand-mère, arrière-grand-mère et sœur de Edmond, Simon, Suzanne et Yvette. C'était une personne remarquable, elle manquera et sera regrettée par tous ses parents et amis. Les funérailles auront lieu le vendredi 6 octobre, à 12 h, au salon **Beth Olam Levayah**, 8255 Bougainville, coin Décarie et de la Savane.
Inhumation au cimetière Adath Israel Congregation Section, de la Savane. Dû à la célébration du Yom Kippur le shiva au 2170 Noël, Ville Saint-Laurent se terminera dimanche le 8 octobre.



LABELLE, Père Paul-Émile, C.F.S.
Au Centre Hospitalier Saint-Joseph de Trois-Rivières est décédé, le 3 octobre 2000, à l'âge de 94 ans et 8 mois, le Père Paul-Émile Labelle, religieux de la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale.
Il est né à Saint-Jérôme, Q. Québec, le 17 février 1906, fils de feu Joseph-Henri-Albert Labelle et de feu Marie-Rose Cadieux. Après avoir fait ses études classiques au Séminaire de Sainte-Thérèse, il entra dans la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale le 8 septembre 1927. Il fit son noviciat à Rome et il prononça ses vœux le 8 septembre 1928. À la suite de ses études théologiques à l'Angelicum à Rome de 1928 à 1932, il fut ordonné prêtre le 1er novembre 1931 en la chapelle du Collège Anglais à Rome par son Eminence le Cardinal Marchetti Selvaggiani, Vicaire de Rome. Il contribua à la fondation de diverses œuvres de la Fraternité Sacerdotale et exerça les fonctions de supérieur et d'économe dans diverses maisons de la Congrégation à Paris, Rueil-Malmaison et Gargenville en France, à Montréal, Saraguay et Hull au Canada. Il exerça également son ministère pendant quelques années auprès des Soeurs Augustines de la Miséricorde de Jésus à Roberval et des Soeurs Oblates de Béthanie à Sainte-Marie de Beauce tout en apportant sa collaboration au ministère paroissial dans les paroisses environnantes. En 1983, il se retira au Cénacle Saint-Pie X à Westmount où il demeura actif jusqu'à ce que sa santé l'amène à aller, il y a quelques jours, au Cénacle Saint-Pierre, à Pointe-du-Lac.
Il laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, ses sœurs: Mlle Yvonne Labelle d'Outremont, Mme Robert Hébert (Lucienne) de Montréal-Nord, son frère René Labelle de Phoenix, Arizona ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins et cousines.
Le défunt sera exposé au Cénacle Saint-Pierre, 3270, rue Notre-Dame, Pointe-du-Lac. Heures des visites: jeudi 5 octobre, de 14 h à 16 h 30 et de 19 h à 21 h, vendredi 6 octobre, à partir de 10 h.
Les funérailles auront lieu le vendredi 6 octobre en la chapelle des sœurs de la Charité d'Ottawa, au Cénacle St-Pierre, Pointe-du-Lac, à 14 h 30 et l'inhumation aura lieu au cimetière de la communauté.
La direction des funérailles est confiée à la maison St-Louis et Fils de Pointe-du-Lac.

LABELLE-CLAVEL, Yvette
1909 - 2000
De Mont-Laurier, le 4 octobre 2000, à l'âge de 91 ans, est décédée madame Yvette Clavel, épouse d'Arthur Labelle. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Georges (Gisèle Legault), Claude (Lucille Blais), Ghislain (Jeannine Mayer), Claudette (Denis Tremblay), Luc (Monique Crépeau), Jacquelin (Huguette Boisjoli), Manon (Gilles Rouleau) et Michèle (Roland Haché), de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants, plusieurs parents et amis. La famille recevra les condoléances au: **Funérarium Achille Ouellette**, 680 rue de la Madone, Mont-Laurier.
Les funérailles auront lieu le samedi 7 octobre, à 11 heures, en la cathédrale de Mont-Laurier. L'inhumation suivra au cimetière paroissial de Ferme-Neuve. Heures des visites: vendredi de 19 heures à 22 heures. Ouverture du salon samedi à 8 h 30. Des dons pour l'Association du diabète de Mont-Laurier seraient appréciés.

REMERCIEMENTS

JE REMERCIE St-François d'Assise pour une promesse obtenue il y a 17 ans.
REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. D.G.



LEGAULT, Monique
À Buckingham, le 20 septembre 2000, est décédée Monique Legault, fille de feu Jeanne Boileau Legault et de feu Guy Legault. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Alain et Jean Lecavalier, son compagnon, Normand Houde, ses petits-enfants, ses neveux, sa nièce, ses oncles et tantes, ainsi que les autres membres des familles Legault, Boileau et Lecavalier. Les funérailles auront lieu le 7 octobre 2000, à 11 h, en l'église Saint-Joachim de Pointe-Claire (2, rue Sainte-Anne). La famille de la défunte et ses proches recevront vos condoléances au même endroit, dès 10 h.
Direction Collins Clarke
MacGillivray White
222, autoroute 20
Pointe-Claire, QC H9S 3X6

LÉONARD, née Pepin, Lucienne
1906 - 2000
À Montréal, le 4 octobre 2000, à l'âge de 94 ans, est décédée Mme Lucienne Pepin, épouse de feu Roméo Léonard. Elle laisse dans le deuil sa belle-sœur Françoise Roy Pepin, sa cousine Simone Pepin, plusieurs neveux et nièces, la famille recevra les condoléances en présence des cendres au **Centre funéraire Côte-des-Neiges inc.**, 4525 ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal Québec H3V 1E7. Tél. 514-342-8000 le samedi 7 octobre 2000, à compter de 11 h 30. Les funérailles auront lieu le même jour à 12 h 30 en la chapelle du même endroit. Au lieu de fleurs, un don à la Fondation du Centre hospitalier Notre-Dame-de-la-Merci serait apprécié.

MOREAU, Gilberte
À l'hôpital Laval de Québec, le 20 septembre 2000, est décédée Dame Gilberte Moreau, épouse de feu Jean-Léon Marquis, domiciliée au 1019, Bar-Le-Duc, Ste-Foy, Québec, autrefois de Estcourt. La céramonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Ville de Pohénégamook le 2 octobre 2000. Elle laisse dans le deuil sa fille Danielle, son frère: le père Robert Moreau, rédemptoriste, et ses sœurs ainsi que sa belle-famille, neveux et nièces, parents et amis. La direction des funérailles a été confiée à la maison funéraire **J.P. Morin et Fils inc.**, 1924, rue Principale, Ville de Pohénégamook et au 78, Commerciale, Ville de Cabano. Pour renseignements: (418) 859-2951. Télécopieur: (418) 859-2666. Courriel: morinj@globetrotter.net



PAPINEAU, Nycole
1953 - 2000
À Montréal, le 4 octobre 2000, est décédée à l'âge de 47 ans, Nycole Papineau. Elle laisse son conjoint, Adrien Giguère, son père, feu Louis Philippe Papineau, Madeleine Leblond, sa sœur, Denise (Robert Lacasse), ses neveux et nièces, Simon et Sébastien, oncles et tantes, cousins et cousines. La famille accueillera parents et amis(es) au **Complexe funéraire Magnus Poirier inc.**, 6825, Sherbrooke Est, Montréal.
Une réunion de prière aura lieu à la chapelle le samedi 7 octobre à 17 heures. Heures des visites: samedi de 14 à 17 heures.

La Cour suprême juge inutile le témoignage d'un expert

Presse Canadienne

OTTAWA — Le témoignage d'un psychologue au procès d'un homme accusé d'agression sexuelle à l'endroit d'une fillette de six ans ne pouvait être justifié par l'exigence de nécessité, selon la Cour suprême, qui ne permettra pas que la même chose se reproduise lors d'un nouveau procès dans cette affaire.

Dans un jugement rendu hier, les juges de la Cour suprême rappellent l'importance pour les tribunaux de faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit d'inviter des témoins experts à la barre au moment où le jury s'apprete à rendre sa décision finale.
Dans cette affaire survenue en Ontario, la fillette alléguait, 30 mois après les incidents, avoir été agressée sexuellement. Selon l'avocat de la défense, le fait que la plaignante ait attendu si longtemps avant de rapporter les incidents

Un tortionnaire comparait

Presse Canadienne

HULL — Trois individus, dont un est actuellement sous les verrous, auraient fait vivre un véritable enfer, samedi, à un homme de 22 ans.
Conrad Loss Wells, 18 ans, de Kanata, près d'Ottawa, a comparu brièvement, hier, pour répondre à une demi-douzaine d'accusations de séquestration, de vol, d'agression sexuelle armée, d'agression sexuelle causant des lésions et d'avoir pris part, avec d'autres individus, à une agression sexuelle.
La victime, un jeune homme de



POULIN, Lauréat, F.É.C.
(Frère René)
Frère Lauréat Poulin, de la communauté des Frères des Écoles chrétiennes, est décédé à la Résidence De La Salle, Laval, le 4 octobre 2000, à l'âge de 87 ans et 1 mois. Fils d'Ernest Poulin et de Florida Lévesque, il naquit à Hull le 18 août 1913.
Entré au noviciat des Frères des Écoles chrétiennes en 1929, il se dévoua à l'éducation des jeunes pendant une quarantaine d'années, principalement à Montréal (école Plessis pendant 10 ans), à Laval-des-Rapides, Saint-Jérôme et Varennes.
Il laisse dans le deuil, outre les membres de sa famille religieuse, ses sœurs, Jeanne (Richer), Laurette (Legault), Mignonne (Laroche), son frère Paul-Émile, sa belle-sœur Clairette Villeneuve (feu Aurèle Poulin), ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amis.
La dépouille mortelle sera exposée le vendredi 6 octobre à compter de 14 heures à la: **Résidence funéraire De La Salle**, 300, ch. du Bord-de-l'Eau, Laval (Ste-Dorothée).
Les funérailles auront lieu le samedi 7 octobre à 10 heures au même endroit. L'inhumation se fera par la suite au cimetière Notre-Dame-des-Neiges à Montréal.

THÉRIAULT, Michel
1942 - 2000
Michel Thériault est décédé le 27 septembre dernier à l'Unité des soins palliatifs du Centre de santé Elisabeth-Bruyère, à Ottawa, à l'âge de 57 ans. Né à Toronto le 2 décembre 1942, il était le fils de feu Yves Thériault et de feu Michelle-Germaine Blanchet. Il laisse pour le pleurer sa sœur Marie José Thériault, ainsi que de nombreux amis, cousins et collègues. Les funérailles en présence des cendres auront lieu le mardi 10 octobre, à 14 heures, à l'église de la Communauté Chrétienne Saint-Albert-Le-Grand, au 2715, chemin de la Côte-Ste-Catherine, à Montréal. Inhumation dans la plus stricte intimité au Mausolée Sainte-Claire d'Assise du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal.
S.V.P., au lieu de fleurs, des dons à la Fondation du Centre de santé SCO pour l'Unité des soins palliatifs du Centre de Santé Elisabeth-Bruyère (43, rue Bruyère, Ottawa, Ont. K1N 5C8) seraient appréciés.



VOGHEL, Léo
De St-Marc-sur-Richelieu, le 3 octobre 2000, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Léo Voghel. Il laisse dans le deuil son épouse Otrude Charrois; ses enfants Jean-Claude (Danielle Desroches), Sylvie (Alexandre Villani) et Bruno; ses petits-enfants Geneviève, Alexandra-Chloé et Zara-Emmanuelle, ainsi que de nombreux parents et amis. Exposé le dimanche 8 octobre de 14 à 17 h et de 19 à 22 h au salon **Maurice Demers inc.**, 231 boul. Laurier, Beloeil.
Les funérailles auront lieu le lundi 9 octobre 2000, à 15 h, en l'église St-Marc-sur-Richelieu. Lundi ouverture du salon à 13 h.



Les gagnants de Loto-Québec peuvent difficilement se soustraire à la publicité

SYLVAIN LAROCQUE

Sur ses billets de loteries, Loto-Québec stipule qu'elle « se réserve le droit de publier les nom, adresse et photographie de tout gagnant ». Quelqu'un qui remporte 15 millions, comme ce fut le cas de Serge Chouinard cette semaine, peut-il échapper à cette contrainte ?

« En endossant son billet, la personne gagnante s'engage à se soumettre à la publicité, c'est une obligation », répond Jean-Pierre Roy, porte-parole de Loto-Québec.

Pour les gains de quelques dizaines de milliers de dollars, la « publicité » prend la forme d'une photo qui peut être publiée dans les journaux locaux et dans *Loto-Hebdo*, le magazine promotionnel de Loto-Québec. Pour les gros lots hors du commun, une conférence de presse s'impose.

« Nous étions conscients que M. Chouinard était réticent à défilier devant les caméras, mais nous lui avons expliqué qu'il valait mieux assister à une conférence de presse que de répondre aux demandes des différents médias individuellement, poursuit M. Roy. Pour le gagnant, une publicité intense sur une courte période est préférable à une publicité étendue sur une longue période. Nous lui avons aussi expliqué qu'il n'était pas obligé de répondre à toutes les questions, et c'est ce qu'il a fait : il a été très évasif sur sa famille. C'était très bien comme ça. »

Selon M. Roy, il en va de la transparence et de la crédibilité de Loto-Québec de médiatiser ses gagnants. « Il est important que le public sache que les lots que nous fai-

sons miroiter sont effectivement remis », soutient-il, tout en reconnaissant que l'opération ne nuit pas aux ventes de billets, au contraire.

Pierre Trudel, professeur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal, estime que l'obligation de rendre publics les noms des gagnants à la loterie est bien acceptée par la société. « Les gens comprennent que c'est l'une des conditions du jeu : il faut faire connaître les gagnants », souligne-t-il.

Le spécialiste refuse d'y voir une atteinte à la vie privée. « Il ne faut pas tout donner à la vie privée, dit-il. Nous vivons en société, et par conséquent il faut admettre qu'il y a des aspects de notre vie qui sont publics. Il y aurait atteinte à la vie privée si les médias pourchassaient les gagnants chez eux pendant une longue période, mais ce n'est pas vraiment le cas au Québec actuellement. »

Le gagnant timide et futé a toujours l'option de mandater un notaire, un avocat ou une personne en qui il a confiance pour aller chercher son chèque à Loto-Québec et ainsi éviter les flashes et les questions des journalistes. Rien, légalement, n'empêche un tel subterfuge.

« Mais dans la vaste majorité des cas, les gagnants vont endosser eux-mêmes leur billet aussitôt qu'ils apprennent qu'il est chanceux, indique le porte-parole de Loto-Québec. Il ne faut pas oublier que c'est un moment heureux pour eux ; souvent, les gagnants débarquent à nos bureaux par autobus avec leur famille au complet. C'est un réflexe naturel. »

Les Mohawks se prononcent samedi

Les Mohawks de Kanatake se sont prononcés samedi prochain sur l'entente intervenue le 20 juin, entre leur conseil de bande et le gouvernement fédéral, sur la nouvelle assise territoriale de cette communauté. Le scrutin aura lieu entre 9h et 18h au gymnase de

l'école indienne sur la route 344 et au petit temple de l'Église Unie dans le village d'Oka.

Le vote par anticipation aura lieu demain aux mêmes heures et endroits. Depuis les derniers mois, des séances d'information ont été tenues afin de bien informer les

membres de la communauté des avantages que contient cette entente unique qui enlève Kanatake de la juridiction de la Loi sur les Indiens. Les personnes n'habituant pas Kanatake et Oka et qui sont membres de cette bande peuvent voter.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

2897205
Not Ready

APPEL D'OFFRES



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

APPEL DE CANDIDATURES POUR LE CHOIX D'UNE AGENCE DE PUBLICITÉ

Cet avis s'adresse à toutes les firmes désireuses de participer à l'appel de candidatures que lance le Directeur général des élections du Québec pour le choix d'une agence de publicité. Le contrat attribué au terme de cet appel de candidatures sera normalement d'une durée de 4 ans.

L'APPEL DE CANDIDATURES SE DÉROULERA EN 4 ÉTAPES :

- ouverture publique des candidatures;
- présélection à partir d'une évaluation des dossiers reçus;
- tenue d'une séance d'information pour les agences présélectionnées;
- présentation des propositions sans prix des agences devant les membres du comité de sélection.

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ À L'ÉTAPE DE PRÉSÉLECTION SONT LES SUIVANTES :

- > avoir un établissement au Québec;
- > avoir compilé des revenus bruts de 2 000 000 \$ en honoraires et commissions au cours des douze (12) derniers mois;
- > fournir sans sous-traitance les services suivants : service à la clientèle, planification stratégique, création et conception, planification média, conception et développement de sites Web;
- > détenir les accréditations CDNA, ACR ou un protocole d'entente avec un fournisseur spécialisé qui les détient;
- > et remplir le questionnaire de présélection et le formulaire de candidatures.

Le questionnaire, le formulaire ainsi que toutes les conditions de cet appel de candidatures sont contenus dans le cahier des charges du Directeur général des élections. Ce cahier est disponible sur le site Web du Directeur général des élections ou encore à l'adresse suivante :

Le Directeur général des élections du Québec
Direction des communications
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pêrade
Sainte-Foy (Québec), G1X 3Y5

Il sera possible de se le procurer, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Le questionnaire et le formulaire devront être retournés au plus tard le mercredi 25 octobre 2000 à 11 heures.

Seules seront considérées les candidatures des agences ayant un établissement au Québec et répondant aux conditions d'admissibilité.

L'ouverture publique des candidatures se fera le 25 octobre 2000 après 11 heures à l'adresse ci-dessus mentionnée. Le Directeur général des élections du Québec ne s'engage à accepter aucune des candidatures reçues.

LE CONTRAT À INTERVENIR AVEC L'AGENCE CHOISIE COMPORTERA UNE CLAUSE DE NEUTRALITÉ POLITIQUE.

PAR AILLEURS, L'AGENCE CHOISIE SERA APPELÉE À FOURNIR SUR DEMANDE TOUT SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE AU MÊME TITRE QUE POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS EN RAISON DE L'ARTICLE 536 DE LA LOI ÉLECTORALE QUI PRÉVOIT QUE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS EST TENU DE FOURNIR À LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE TOUTE L'AIDE NÉCESSAIRE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SES FONCTIONS.

Enfin, la non-proximité géographique d'une agence ne devra en rien affecter la qualité, la rapidité et les coûts des services offerts au Directeur général des élections du Québec dont les bureaux sont situés à Sainte-Foy. Cela devra être démontré lors des présentations.

POUR TOUTE INFORMATION,
communiquer avec Lyson Paquette :
Téléphone : (418) 643-5380 ou 1 800 463-4385
Courriel : lpaquette@dgeq.qc.ca
Site Web : www.dgeq.qc.ca

Les gardiens de prison congédiés n'ont pas réintégré leurs fonctions

Même si le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a annoncé que les 32 gardiens de prison congédiés seront réintégré comme l'a décidé un arbitre de grief, les Services correctionnels du Québec ne l'ont pas encore fait. Un porte-parole du ministère a indiqué, hier, qu'une proposition sur les modalités de retour au travail sera bientôt présentée au syndicat afin que cette réintégration se déroule de façon harmonieuse. Dans un communiqué, le président du Syndicat des

agents de la paix, Réjean Lagarde, écrit que 13 jours se sont écoulés depuis la décision de l'arbitre Gilles Lavoie. « Chaque jour qui passe, la facture de remboursement pour le salaire perdu augmente de 5000 \$ et, le coût de remplacement des employés congédiés par des collègues en heures supplémentaires est de 7000 \$ par jour. Depuis la décision de l'arbitre, c'est donc plus de 150 000 \$ de l'argent des payeurs de taxes qui s'est envolé en fumée. »

Environnement: Montréal condamnée à payer 5000\$

N'ayant pas respecté les engagements environnementaux auxquels elle avait promis de se soumettre lors de réparations urgentes au pont des Îles, en 1996-97, la Ville de Montréal a été condamnée récemment à payer une amende de 5000\$. À l'époque, la Ville avait demandé une dérogation spéciale aux exigences de la Loi sur l'environnement afin de réparer le pont

des Îles qui s'affaiblissait dangereusement sous le trafic intense de la clientèle du Casino.

La dérogation avait été accordée, mais avec des conditions à respecter. La Ville aurait violé au moins une condition, ce qui a eu pour effet de faire décrocher une partie d'une rive, nuisant ainsi à l'habitat naturel de la faune et de la flore.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

Appel d'offres



Service des parcs, jardins et espaces verts

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-106, Montréal H2Y 1C6, pour:

Soumission: 6926
Description: Aménagement d'aires de jeu dans divers parcs.
Date d'ouverture: 23 octobre 2000
Documents: Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 6 octobre 2000 au Service: Parcs, jardins et des espaces verts, 2053 Jeanne-d'Arc, 3e étage, MtL H1W 3Z4; heures d'ouverture: 9 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 15 h 30, contre un paiement de 35 \$.
Dépôt de garantie: 12 000 \$. Cautionnement ou chèque visé.
Renseignements: Sylvie Desjardins

Vente du cahier des charges:
Téléphone: (514) 872-1473
Télécopieur: (514) 872-1458
Tout paiement doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de: Ville de Montréal.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmis dans l'enveloppe prévue à cette fin. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.
Montréal, 6 octobre 2000.
Diane Charland
Greffière



VILLE DE WESTMOUNT APPEL D'OFFRES

Le bureau du greffier de la Ville, situé à 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, recevra des soumissions jusqu'à midi (12 h) le mercredi 25 octobre 2000, lesquelles seront ouvertes publiquement le même jour à 12 h 05 dans la Salle du Conseil, à la même adresse, pour ce qui suit:

ÉLAGAGE DES ARBRES DANS LA VILLE DE WESTMOUNT

Appel d'offres numéro: PW-2000-695

Le cahier des charges peut être obtenu au bureau du directeur des travaux publics et ingénieur de la Ville, 1, rue Bethune, Westmount, Québec, H3Z 2L2, à compter du vendredi 6 octobre 2000.

Un montant de vingt dollars (20,00\$) sera exigible pour le cahier des charges et ledit montant ne sera pas remboursable.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

M^{me} Marie-France Paquet
Greffier de la Ville

2897221



VILLE DE WESTMOUNT APPEL D'OFFRES

Le bureau du greffier de la Ville, situé à 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, recevra des soumissions jusqu'à midi (12 h) le mercredi 25 octobre 2000, lesquelles seront ouvertes publiquement le même jour à 12 h 05 dans la Salle du Conseil, à la même adresse, pour ce qui suit:

UNE (1) FOURGONNETTE UTILITAIRE NEUVE 2001 - CHEVY ASTRO OU GMC SAFARI, A.W.D.

Appel d'offres numéro: PUR-2000-10

Les formulaires de soumission pourront être obtenus au bureau des achats, aux Ateliers municipaux, 10, rue Bethune, Westmount, Québec, H3Z 2L1, à compter du vendredi 6 octobre 2000.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

M^{me} Marie-France Paquet
Greffier de la Ville

2897228



VILLE DE WESTMOUNT APPELS D'OFFRES

Le bureau du greffier de la Ville, situé à 4333, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, Québec, H3Z 1E2, recevra des soumissions jusqu'à midi (12 h) le mercredi 25 octobre 2000, lesquelles seront ouvertes publiquement le même jour à 12 h 05, dans la Salle du Conseil, à la même adresse, pour LA VENTE de ce qui suit:

Appel d'offres numéro: PW-2000-1
- UN (1) ÉPANDÉUR À SEL - #252

Appel d'offres numéro: PW-2000-2
- UN (1) CAMION G.M.C. 1988 - #557

Appel d'offres numéro: PW-2000-3
- UN (1) CAMION 1981 INTERNATIONAL - #269

Appel d'offres numéro: PW-2000-4
- UN (1) BOMBARDIER 1981 MODÈLE SW48 - #235

Appel d'offres numéro: PW-2000-5
- UN (1) RÉSERVOIR D'EAU 1200 GALLONS - #205

Appel d'offres numéro: PW-2000-6
- UN (1) BALAI DE RUE 1989 FMC - #241

Appel d'offres numéro: PW-2000-7
- UN (1) BOMBARDIER 1980 MODÈLE SW48 - #233

Appel d'offres numéro: PW-2000-8
- UNE (1) SOUFFLEUSE 1966 SICARD - #350

Les formulaires de soumission et les devis pourront être obtenus au bureau des achats, aux Ateliers municipaux, 10, rue Bethune, Westmount, Québec, H3Z 2L1, à compter du vendredi 6 octobre 2000.

- Le soumissionnaire pourra soumissionner pour un ou plusieurs des véhicules à vendre.

- Le soumissionnaire achète à ses risques et périls l'équipement et sans garantie de qualité.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

M^{me} Marie-France Paquet
Greffier de la Ville

2897235



AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT APPEL D'OFFRES

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES: TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT DES UNITÉS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION DES VOITURES FERRVIAIRES DE SÉRIES 100 et 1000

Date et heure limites de réception des offres :

Le 20 octobre 2000 à 11 h

Prix du document :

100 \$, toutes taxes incluses

No d'appel d'offres : 00-Z-129

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place à partir de 13 h 30 le 6 octobre 2000, du lundi au vendredi inclusivement de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant :

Agence métropolitaine de transport 500, Place d'Armes, bureau 2525 Montréal (Québec) H2Y 2W2

Pour renseignements : (514) 287-2458

Une rencontre d'information sera tenue le mercredi 11 OCTOBRE 2000 à 14 h sous la responsabilité du chargé de projet mandaté par l'AMT. Tous les soumissionnaires sont invités à se présenter au 1830, rue Le Ber, à Pointes-St-Charles, Montréal dans les ateliers de la compagnie Alstom Canada.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de l'Agence métropolitaine de transport et n'est pas remboursable.

Seules les personnes, sociétés ou compagnies qui possèdent l'expérience pertinente à l'objet du contrat et qui ont acheté le document d'appel d'offres directement de l'AMT peuvent présenter une offre. L'AMT n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Francesca Torasso
Responsable de l'approvisionnement et de l'informatique

2897237

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

La Presse

6 octobre 2000

Page E8 manquante